

Interpellation présentée par le député :
M. Jacques Jeannerat

Date de dépôt : 24 janvier 2012

Interpellation urgente écrite

Traversée du lac: comment le Conseil d'Etat compte-t-il agir suite à l'absence du projet genevois dans le message du Conseil fédéral? (question 2)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil fédéral a adopté, le 18 janvier, le message relatif à l'arrêté sur le réseau des routes nationales et l'a soumis aux Chambres fédérales. Il prévoit deux compléments de réseau, à savoir l'autoroute du Glattal dans la région de Zurich et le contournement de Morges dans la région de Lausanne, deux projets nécessaires pour éliminer les goulets d'étranglement autoroutiers. Le Conseil fédéral propose également la reprise de trois projets d'aménagement cantonaux : le tronçon manquant de l'autoroute de l'Oberland zurichois et les contournements du Locle et de la Chaux-de-Fonds.

Par contre, le projet de la traversée du lac ne figure pas dans ce message, malgré le fait que le Grand Conseil a adopté un crédit d'étude de 3,5 millions de francs pour le projet de bouclage du contournement autoroutier et malgré le dépôt, à Berne, d'une initiative cantonale demandant l'intégration du projet dans le message 2012 du Conseil fédéral.

Selon le communiqué publié par l'Office fédéral des routes, OFROU, le 6 octobre 2011, l'étude de variantes conduite par l'OFROU se terminera début 2012 et ses résultats seront intégrés au deuxième message relatif à l'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales, dont la présentation aux Chambres fédérales est prévue pour 2014.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat dispose-t-il par ailleurs d'informations permettant de conclure que le projet de traversée du lac peut encore être inclus dans l'arrêté sur le réseau des routes nationales adopté par le Conseil fédéral le 18 janvier dernier? Si oui, comment compte-t-il procéder pour atteindre cet objectif?